Espace Santé

Information - Handicap
Dans le cadre de notre politique d'inclusion, nous proposons de vous accompagner tout au long de votre cursus. De manière à prévoir les aménagements nécessaires, tout étudiant ou apprenant en situation de handicap doit se signaler dès sa demande d'inscription. > Consultez la page dédiée !



Infirmerie
Contact : Courriel

Écoute Psychologique
Contact : Courriel

Zoom sur
Où se soigner quand on est étudiant de l'ICP ? Un document récapitulatif à télécharger : Se soigner à Paris

L'Espace Santé offre une gamme de services gratuits pour répondre aux besoins des étudiants.

Infirmier

Accessible et situé au coeur du campus parisien, ce service est doté d'une salle de soin et d'une salle de repos.

Ce service propose à tous les étudiants de l'ICP différentes actions, pilotées par l'infirmier Philippe MARC.

Ce service propose :

des soins santé,
une écoute, des conseils en santé,
des soins spécifiques et adaptés lors de malaises ou d'urgences,
un accompagnement des étudiants en situation de handicap
des actions de prévention santé ("Mois sans tabac", "connaitre l'endométriose", "troubles de l'audition", "bien manger", "tout savoir sur les addictions", etc.)
des actions de formation, notamment une formation aux "premiers secours" - certificat PSC1 en partenariat avec l'UGSEL IdF) , ainsi que sur le Harcèlement. Des Etudiants Relais santé sont formés chaque année pour participer au déploiement de ces actions !
un coaching si vous souhaitez arrêter de fumer, gérer votre stress, etc.

L'infirmier met en place et coordonne également des campagnes de prévention Santé avec des partenaires extérieurs (IFSI, Ligue contre le cancer, PsyCom, etc.) et les Etudiants Relais Santé formés à cet effet.

Des enquêtes Santé (physique et mentale) sont également menées chaque année pour rester au plus près des préoccupations des étudiants.

Horaires d'ouverture : 09h00-13h00 ; 14h00-17h00

En cas d'absence de l'infirmier, s'adresser à l'accueil au 01 44 39 52 00 ou consulter la liste ci-jointe des centres de santé médicaux et dentaires proches de l'ICP.

Contact : Courriel

> *Le secret professionnel s'impose à tout infirmier ou infirmière et à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris. (Décret 2004-802 2004-07-29 art. 5 A JORF 8 août 2004)*

Ecoute psychologique

L'Espace d'écoute et d'accueil psychologique, fruit d'un partenariat de l'Ecole de Psychologues Praticiens et de l'ICP, propose de recevoir les étudiants qui le demandent et de les soutenir psychologiquement. L'objectif premier étant de se libérer par la parole des petits et grands tracas du quotidien.

Les consultations sont confidentielles et gratuites pour les étudiants de l'ICP.

Elles se déroulent sur rendez-vous du mercredi au vendredi.

Contact : Courriel